

LE CLUB DE HAUT NIVEAU

1 / RAPPEL DU CONTEXTE

La filière du haut niveau de la fédération française de karaté est réduite à quatre pôles :

- deux pôles France, le premier en zone nord à Paris et le second en zone sud à Montpellier, tous deux coordonnés par des professeurs de sport titulaires ;
- deux pôles Espoirs coordonnés par des personnels privés de la fédération implantés dans deux CREPS, Bordeaux et Dijon.

Evidemment, cette filière est très (trop) réduite au regard du nombre de pratiquants de karaté (195 000 licenciés). Des demandes de création de pôles existent : trois régions à ce jour ont présenté un dossier au DTN ; mais le faible nombre de cadres d'Etat (7 cadres au total) ne permet pas de développer la filière d'une manière classique en demandant à la commission nationale du sport de haut niveau la validation de nouveaux pôles.

Cette situation est particulièrement préjudiciable au développement et au renouvellement de l'élite du karaté français.

A l'heure où les pays qui remportent des médailles aux championnats du monde sont de plus en plus nombreux, avec la perspective non probable mais possible de l'inscription du karaté au programme des jeux olympiques, il est indispensable de réfléchir aux différentes possibilités qui s'offrent à la fédération.

Dans cette perspective, plusieurs pistes peuvent être explorées, l'une au moins orientée au niveau de l'accession aux filières du haut niveau : les sections sportives scolaires de niveau régional ; l'autre orientée vers le perfectionnement de l'élite : les clubs de haut niveau.

2 / LES SECTIONS SPORTIVES REGIONALES

Si le dispositif des sections sportives scolaires est exclusivement de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, il ne doit pas être négligé.

A défaut de pôles, ces sections représentent quand elles existent, un bon moyen de regrouper l'élite d'une région. Adossées à un établissement scolaire, elles offrent l'intérêt de dispenser des cours à horaires aménagés qui permettent d'organiser en complément des entraînements sportifs dans de bonnes conditions.

Un second intérêt de ces sections, outre le fait qu'elles promeuvent le karaté d'une manière originale et crédible (image de l'éducation nationale), est qu'elles sont souvent financées par les collectivités territoriales (les régions notamment) en complément des moyens mis en œuvre par les établissements, et souvent en complément des moyens mis en œuvre par les services déconcentrés de la jeunesse et des sports.

Une plaquette de présentation de ces sections, illustrant de manière concrète à partir d'exemples précis les intérêts de ce dispositif est en cours de création à la fédération française de karaté. Sa diffusion pourrait permettre de susciter de nouveaux projets.

Cette perspective est tout à fait intéressante à l'heure où la fédération française de karaté vient d'organiser un groupe de travail consacré à ses relations avec l'éducation nationale.

3 / LE CONCEPT DE CLUB DE HAUT NIVEAU

Jusqu'alors, les sélections des équipes de France sont souvent basées sur les résultats obtenus dans les compétitions de référence nationales, les pôles constituant un moyen de proposer à une partie de leurs membres le bénéfice d'un encadrement technique, scolaire et médical de qualité. Mais les membres des équipes de France qui ne sont pas inscrits dans un pôle ne bénéficient pas de ces avantages.

Ce constat doit forcer la réflexion pour entreprendre une politique de soutien aux clubs qui alimentent au moins les collectifs des équipes de France, et qui régulièrement voient leurs licenciés sélectionnés pour des compétitions internationales.

L'objet d'une telle politique n'est pas seulement d'inscrire au budget fédéral des aides à ces clubs, la part du haut niveau y étant déjà particulièrement importante en dépenses, bien plus qu'en recettes de subventions.

Par contre, considérant l'état des lieux brièvement décrit en introduction :

- grand nombre de cadres ;
- faible nombre de cadres d'Etat ;
- filière très réduite ;

il serait imaginable et judicieux de proposer à la commission nationale du sport de haut niveau un projet original et complémentaire à la création de nouveaux pôles.

Cette initiative pourrait consister en la reconnaissance d'un réseau de clubs de haut niveau identifiés par leur capacité à fournir régulièrement les équipes de France.

Un cahier des charges récapitulant une série de critères que ces clubs devraient respecter devrait être établi. Il les forcerait

Par ailleurs, un réseau de clubs de haut niveau, reconnu par la commission nationale du sport de haut niveau donnerait au karaté l'accès aux budgets que les collectivités territoriales consacrent chaque année au sport de haut niveau, et qui restent aujourd'hui très peu exploités (une aide pour chacun des deux pôles espoirs).

C'est donc un double objectif qui doit être recherché

- un cahier des charges devant permettre un fonctionnement renforcé des clubs reconnus afin que leurs meilleurs licenciés puissent y trouver une prise en charge améliorée ;
- la reconnaissance nationale d'un dispositif original auquel l'environnement actuel du karaté invite à réfléchir.

4 / LE SERVICE AUX PETITS CLUBS

La mise en œuvre d'un tel dispositif n'est pas sans obstacle ou défaut. Le premier d'entre eux réside dans le risque d'augmentation de la différence entre les clubs reconnus et les autres : risques de découragement et de frustration dans les clubs non reconnus.

Cet aspect du projet loin d'être négligeable doit être pris en considération à plusieurs égards :

- la maîtrise des petits clubs dans la sauvegarde de leurs licenciés attirés par les clubs reconnus : encadrement très strict des autorisations de changement de clubs ;
- le bénéfice que les petits clubs doivent tirer de la proximité d'un club reconnu : ouverture des entraînements de ce dernier aux licenciés des autres clubs figurant sur une liste établie par l'entraîneur régional, au moins deux fois par mois.

En outre, l'organisation de rencontres régulières entre les équipes du club reconnu et des équipes formées par les meilleurs éléments des autres clubs alentour doit être établie dans un calendrier annuel. Une telle animation aurait pour effet de renforcer les occasions, quantitativement et qualitativement, de rencontres sportives pour les meilleurs sportifs d'une région.

5 / LE CAHIER DES CHARGES

La reconnaissance du club doit s'établir sur sa capacité régulière à pourvoir les équipes de France qualifiées pour les rencontres internationales de référence, dans toutes les tranches d'âge.

Le cahier des charges doit faire référence à des critères qu'on retrouve dans le dispositif des filières de haut niveau pour la validation et la labellisation des pôles :

- la qualité de l'encadrement qui doit être pérenne ;
- le suivi individuel des sportifs aux plans scolaire d'une part et médical d'autre part ;
- le respect

De la même manière que les pôles des filières du haut niveau sont labellisés à deux niveaux : pôle France et pôle Espoir, on peut imaginer un ou deux niveaux de reconnaissance des clubs de haut niveau.

La première solution consiste à mettre en œuvre un niveau de reconnaissance : le « club de haut niveau », la seconde solution pourrait doubler le niveau de reconnaissance : le « club de haut niveau » et le club « Elite ».

Mais cette deuxième proposition n'est pas forcément souhaitable, du moins au démarrage d'un tel dispositif qui doit, au contraire, présenter un caractère de compréhension aisée par les institutions nationales et locales.

Le double objectif, d'une part de renforcement de l'élite régionale par les animations décrites plus haut (§ 3), d'autre part de la reconnaissance publique d'un tel dispositif propre à mieux orienter des financements nouveaux vers le karaté (sport aujourd'hui peu subventionné) doit faire l'objet d'un travail de réflexion pour une présentation de ce dispositif au ministère chargé des sports le plus rapidement possible.